

qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 30 mai 1874.

Signé : GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : E. FOUCHER.

N° 179. — DÉCISION portant prise de Commandement des Établissements par M. Gilbert-Pierre, commissaire de la marine.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrivée dans la colonie par le *Marama* de M. Gilbert-Pierre, commissaire de la marine, nommé Commandant des Établissements français de l'Océanie par décret du 25 janvier dernier ;

Après nous être entendu avec notre successeur pour notre remise de service,

DÉCIDONS :

M. Gilbert-Pierre, commissaire de la marine, prendra, à compter du 31 courant, le commandement des Établissements français de l'Océanie.

Papeete, le 30 mai 1874.

Signé : GIRARD.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 180. — Par décision du 4^{er} mai 1874 du Commandant Commissaire de la République, la démission offerte par M. Gillet de son emploi de commis de marine a été acceptée.

N° 181. — Par décision du 4 mai 1874 du Commandant Commissaire de la République, la démission offerte par M. Davoust de son emploi de commis de marine a été acceptée.

N° 182. — Par décision du 6 mai 1874 du Commandant Commissaire de la République, le gendarme Schwaller a été appelé à remplir les fonctions d'huissier près les tribunaux de Papeete.

N° 183. — Par décision de M. l'Ordonnateur f.f. de Directeur de